

Flexicurité : son importance pour la Suisse

Présentation

Berne, 23 mai 2008

Ecoplan, Michael Marti

Centre de droit du travail et des assurances sociales à la Haute école zurichoise des sciences appliquées, Peter Böhringer

Sommaire

1. Flexicurité – concept et contexte
2. Rapports de travail atypiques en Suisse
3. Protection par les assurances sociales
4. Flexicurité : où en est la Suisse aujourd'hui ?
5. Domaine où une intervention est souhaitable

1. Flexicurité – concept et contexte

FLEXICURITÉ = Flexibilité du marché de l'emploi et sécurité sociale

- **Flexibilité** : marché suisse de l'emploi, flexible en comparaison européenne
- **Sécurité sociale** : moindre que dans les pays nordiques, mais en général supérieure à la moyenne ; prévoyance vieillesse citée en exemple

Changements observables dans les assurances sociales en direction de rapports de travail atypiques

=> Analyse des **rapports de travail atypiques** en Suisse
et de leur **protection par les assurances sociales**

1. Flexicurité – principales caractéristiques

- Double objectif : bon fonctionnement d'un marché du travail flexible et garantie de la protection sociale
- Importance du partenariat social
- Fonction centrale des marchés de transition, facilitant le passage d'un statut professionnel à l'autre (perméabilité)
- Focalisation sur les travailleurs dont les chances sur le marché sont inférieures à la moyenne
- Grande importance de la formation tout au long de la vie

2. Rapports de travail atypiques en Suisse (1/2)

Contrat de travail	Nombre en 2006	Evolution depuis 2002	Remarques
Contrat de travail de durée limitée	Environ 245 000	↗	Nette progression des contrats de durée limitée de plus de trois mois ou de plus d'un an, plus faible progression des contrats limités à trois mois ; augmentation supposée tant pour les emplois qualifiés que pour les emplois non qualifiés de durée limitée.
Travail temporaire	Environ 27 000	→ / ↗	----
Travail sur appel	Environ 208 000	→	Les contrats de travail sans nombre d'heures minimum garanti, en particulier, s'inscrivent à la baisse.
Télétravail	Environ 191 000	↘	Régression marquée des contrats de travail sans stipulation du nombre d'heures.
Pseudo-indépendance	Environ 45 000	↘	Régression constatée tant pour l'indépendance reposant sur des contrats à court terme que pour celle reposant sur des contrats à long terme.
Travail à temps partiel	Env. 1 305 000	↗	Progression comparable des temps partiels de plus de 20 %, de plus de 50 % et de plus de 70 %, recul des temps partiels de moins de 20 %.

2. Rapports de travail atypiques en Suisse (2/2)

- **Le travail à temps partiel** continue de progresser (femmes surtout)
- **Aucune augmentation** prouvée de l'instabilité (changement d'emploi, etc.) **du fait d'un rapport de travail atypique**
- Indices de **perméabilité** entre différentes formes de travail

3. Protection par les assurances sociales

- **Une bonne protection sociale**
- implique pour les **parcours professionnels atypiques** :
 - **qualification** stricte de l'activité lucrative indépendante dans le droit des assurances sociales
 - droit des travailleurs aux prestations des assurances sociales même en cas de **travail au noir / pseudo-indépendance**
 - protection contre **l'enchaînement de contrats à durée déterminée**
 - **prestations complémentaires / aide sociale**, moyen de garantir le minimum vital dans un contexte de flexibilité

3. Protection par les assurances sociales selon le type d'assurance (1/3)

- **Problèmes liés à la LPP :**

- Salaire minimal assuré relativement élevé
- Durée minimale des contrats de travail pour avoir droit aux prestations LPP : 3 mois
- Perception anticipée de l'avoir de vieillesse afin de se mettre à son compte (et absence d'une prévoyance professionnelle obligatoire pour les indépendants)

3. Protection par les assurances sociales selon le type d'assurance (2/3)

- **Problèmes liés à la LACI :**

- Indépendants et retraités actifs ne sont pas assurés contre le chômage
- Travail sur appel :
 - ⇒ Aucune protection contre la diminution sournoise du temps de travail
 - ⇒ Insécurité juridique et tracasseries en cas de fluctuation du temps de travail, au détriment justement de ceux qui subissent les fluctuations les plus fortes
- Gros obstacles pour faire valoir le droit aux indemnités en cas de travail temporaire avec interruptions

- **Problèmes liés à la LAA :**

- Absence de couverture des accidents non professionnels (ANP) en cas d'emploi mineur (moins de 8 heures par semaine)

3. Protection par les assurances sociales selon le type d'assurance (3/3)

- **Problèmes liés à l'AVS/AI :**

- Les cotisations payées par les **retraités actifs** ne sont **pas constitutives de rente**
- La **rente d'invalidité** risque d'être très modeste en cas de **forte fluctuation du revenu** ou de **réduction du temps de travail** avant la survenue de l'invalidité

- **Problèmes en cas de maladie de longue durée :**

- Il n'y a pas d'assurance obligatoire d'indemnités journalières en cas de maladie couvrant le risque de perte de gain; l'obligation légale de poursuivre le versement du salaire ne vaut que pour une période relativement courte
- Un problème particulier se pose durant le **délai d'attente d'une année** au terme duquel, au plus tôt, une **rente AI** pourra être accordée

4. Flexicurité : où en est la Suisse aujourd'hui ?

- Politique actuelle : les instruments de protection sociale existants sont soumis à des révisions par étapes (dans un sens ou dans l'autre) en fonction des rapports de force politiques
- Les éléments essentiels de la flexicurité sont déjà réalisés, du moins en partie
- Il n'y a pas de politique proactive du marché du travail au sens d'une compensation de la flexibilité par la sécurité sociale

=> Dans quels domaines une intervention est-elle souhaitable ?

5. Domaines où une intervention est souhaitable

- 1 Adaptations ponctuelles de certaines assurances sociales :**
si la protection sociale actuelle est relativement bonne, des lacunes subsistent en ce qui concerne certaines formes de travail atypique
=> Un véritable changement de système ne s'impose pas, mais bien des adaptations ponctuelles, surtout pour la LPP
- 2 Amélioration de la collaboration interinstitutionnelle et renforcement de la gestion par cas :** il faut limiter les problèmes de recoupement, améliorer la capacité d'insertion sur le marché du travail
- 3 Amélioration des taux de retour au travail :** il faut étendre le système d'incitations, en particulier dans le domaine de l'aide sociale, et encourager la formation tout au long de la vie